

## Pourquoi une fédération ?

- ▼ **Pour être plus efficace ensemble !** Pour participer à un réseau convivial de parents d'élèves, organisés en conseil local.
- **Pour être soutenu et accompagné,** en cas de besoin, dans vos démarches vis-à-vis de l'école de votre enfant, auprès de la mairie, de l'inspection de circonscription, de la direction académique.
- **Pour bénéficier de l'information,** de la documentation et des formations organisées par la FCPE
- ▲ **Pour être mieux informé** de ce qui se passe dans l'école de votre enfant, dans le système éducatif en général, et pour connaître vos droits de parent d'élève.
- **Pour agir collectivement pour l'ensemble des élèves** et être un interlocuteur écouté des pouvoirs publics (mairie, département, région, direction académique et rectorat, parlement, ministères).

- Force de proposition et de progrès pour l'École, la **FCPE** est une fédération indépendante et reconnue d'utilité publique.
- La **FCPE** est la première fédération de parents d'élèves par son nombre d'adhérents (280 000) et ses résultats aux élections des représentants de parents d'élèves.
- La **FCPE** représente les parents à tous les niveaux de l'Éducation nationale : des écoles à la mairie, du département à la région, jusqu'au niveau national (Conseil supérieur de l'éducation).

CDPE 76 - © Photo Monkey business - Graphisme J. Paris



**b i e n v e n u e**

**à la Maternelle !**

Fédération des Conseils de Parents d'élèves des écoles publiques

**Bonne année scolaire !**

Parents d'élèves, rejoignez-nous ! Utilisez le bulletin joint

Parents d'élèves, rejoignez-nous ! Utilisez le bulletin joint  
ou rendez-vous sur notre site <https://76.fcpe.asso.fr>

# Le projet éducatif de la FCPE pour la maternelle

- **Une école publique, gratuite et laïque.**
- **Une école inclusive**
- **Le droit à la scolarisation dès 2 ans**  
si les parents le souhaitent, dans des conditions adaptées
- **Une pédagogie et des objectifs adaptés**  
L'enjeu premier de la scolarisation en maternelle est la socialisation des tout-petits et de l'apprentissage du langage. À travers un programme et des méthodes d'enseignement adaptés et ludiques, axés sur l'éveil de toutes les formes d'expression et le développement de la motricité, les enfants apprennent à se connaître eux-mêmes, prennent conscience de l'espace et du temps, apprennent à communiquer avec les autres et à vivre en communauté.  
Un garde-fou : Il ne doit pas s'agir de méthodes inspirées de l'école élémentaire, dont les acquis d'apprentissages seraient évalués, voire contrôlés.
- **Privilégier les rythmes individuels**  
À l'école maternelle, il est souhaitable de donner priorité aux rythmes individuels des élèves sur les rythmes collectifs, y compris pendant le temps de la sieste.
- **Une véritable formation des enseignants**  
La FCPE revendique que les enseignants du premier degré puissent bénéficier d'une formation complémentaire à la prise en charge des plus petits en maternelle.
- **Un.e Atsem par classe à temps plein**  
La FCPE défend la présence d'un.e ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) par classe en maternelle à temps plein, de la petite à la grande section.
- **Un fonds national de péréquation territoriale**  
fléché « école maternelle » afin d'en finir avec les disparités territoriales.

Parents d'élèves, rejoignez-nous ! Utilisez le bulletin joint

## Bon à savoir...

### • Comment être informé de la vie de l'école ?

Des temps de rencontre sont organisés tout au long de l'année par l'école, d'autres le sont à votre initiative :

- **Réunion de parents** : elle a lieu quelques jours après la rentrée et est signalée aux parents dans le cahier de liaison. C'est également l'occasion de rencontrer les fédérations de parents d'élèves
- **Temps forts de l'école** : sortie pédagogique, exposition, fête, spectacle, etc.
- **Élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école** : les deux parents votent, quelle que soit leur nationalité, par correspondance ou à l'école.
- **Rendez-vous avec l'enseignant/e** : tout au long de l'année, en prenant rendez-vous par l'intermédiaire du cahier de liaison ou directement auprès de lui/ elle en déposant ou en allant chercher votre enfant à l'école.

### • Qui sont vos interlocuteurs ?

- **L'enseignant/e** de votre enfant, pour les apprentissages et la vie de classe.
- **La directrice / le directeur**, pour le fonctionnement de l'école.
- **L'IEEN (Inspecteur/trice de l'Éducation nationale)**, supérieur hiérarchique des enseignants de l'école). Ses coordonnées doivent figurer sur le tableau d'affichage de l'école.
- **La ville**, pour les locaux, la sécurité, le périscolaire (garderie, activités...) et la restauration scolaire.
- **Les représentants de parents d'élèves élus** peuvent vous accompagner dans vos rendez-vous et vos démarches concernant l'école.

### • La restauration scolaire en maternelle

La restauration scolaire devient un service public dès qu'elle est proposée à l'école : tous les enfants ont le droit d'y être inscrits. **La FCPE a fait reconnaître ce droit dans la loi** et le fait respecter lorsque des enfants sont refusés à la cantine, notamment au motif qu'un des parents ne travaille pas.

#### La FCPE revendique :

- **Une restauration scolaire adaptée à l'âge des enfants, saine, de qualité**, avec au moins 20 % d'aliments bio et privilégiant les circuits courts.
- Une pause méridienne d'au moins 90 minutes et **un encadrement suffisant**.
- Du **mobilier de cantine adapté** à l'âge et à la taille des enfants.

→ Les prix des repas sont fixés par le conseil municipal de la commune de l'école. Renseignez-vous sur **la tarification sociale** (quotient familial) mise en place par votre commune.